

Ne brûlez pas à l'air libre VOS déchets verts

Pourquoi ?

Les déchets verts émettent de nombreux **polluants toxiques** et **particules en suspension**. Il est donc important de ne pas les brûler, ni même de les mettre dans les ordures ménagères.



Que puis-je faire de mes déchets verts ?

Je les composte

Je dépose mes déchets de tontes ou feuilles dans un des **composteurs collectifs** du territoire Arlysière ou je **réserve mon composteur individuel**.

Réservations et infos sur www.arlysiere.fr



Je les broie sur place

Je loue ou achète un **broyeur en commun avec mes voisins**.

Le broyat produit peut être redistribué dans le jardin ou les pots de fleurs.



Je les dépose à la déchèterie

Tous les horaires et conditions sur
www.arlysiere.fr



Je les réduis

Je privilégie les arbres à **croissance lente** et/ou j'applique un **fauchage raisonné***

** en limitant la hauteur de coupe à 10 cm du sol, les interventions de printemps et en repoussant le débroussaillage à l'automne.*

